

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) **N° de publication :**

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 523 049

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 82 04274**

(54) Système permettant de donner de la mobilité aux tentes et chambres de toit portables possédant une trappe d'accès afin d'accéder au lit sans découper le toit des véhicules.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 60 P 3/38.

(22) Date de dépôt 9 mars 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 16-9-1983.

(71) Déposant : TOUPET Joseph Pierre Etienne. — FR.

(72) Invention de : Joseph Pierre Etienne Toupet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

La présente invention a pour but de rendre mobiles les tentes et chambres de toit portables possédant une trappe d'accès. L'intérêt de cette invention réside dans le fait qu'elle permet d'accéder aux lits sans découper le toit des véhicules et qu'un abri supplémentaire pour manger ou se déshabiller se trouve automatiquement réalisé. Les tentes ou chambres de toit connues ne disposent pas d'un tel dispositif.

La présente invention sera décrite plus en détail à l'aide des dessins ci-après :

- 10 La figure I représente la galerie de toit composée d'un cadre métallique de la même dimension que la chambre qu'il supporte et les pattes de fixation de cette galerie au véhicule.
La figure II représente le schéma d'une chambre de toit avec sa trappe d'accès.
- 15 La figure III représente la chambre de toit posée sur son cadre. La figure IV représente le pivot et les roulettes qui sont les liens entre la chambre et la galerie de toit et qui vont donner à la chambre sa mobilité, soit par pivotement, soit par translation.
- 20 La figure V représente la chambre placée à la perpendiculaire du véhicule grâce au pivot et mettant à l'extérieur du véhicule la trappe d'accès.
La figure VI représente la chambre placée parallèlement au véhicule grâce aux roulettes et mettant la trappe d'accès à l'extérieur du véhicule.
- 25 La figure I est une vue du cadre métallique composé de barres de fer carrées (100 - 101 - 102) soudées au cadre composé de 4 barres de fer en U (103 - 104 - 105 - 106) qui serviront de glissières aux roulettes fixées sous la chambre et qui permettront à la chambre de glisser sans effort à l'extérieur du véhicule mettant ainsi à jour la trappe d'accès au lit.
- 30 La figure II est un schéma de chambre de toit avec sa trappe d'accès (201). Elle montre les roulettes fixées sous le caisson de la chambre (202).
- 35 La figure III montre une chambre de toit ouverte (301) placée sur son support (302) qui est la galerie de la figure I et la trappe d'accès au lit (303) qui devrait correspondre à un trou de même dimension dans le toit du véhicule, si on n'utilise pas la présente invention.

La figure IV montre les roulettes (401) placées sous la chambre comme dans la figure II (202) et le pivot (402) qui relie le caisson de la chambre au cadre métallique, pivot autour duquel la chambre va pouvoir tourner pour venir à la perpendiculaire du véhicule, mettant ainsi à jour la trappe d'accès. Ce pivot, réalisé par un boulon de 10 mms (402) est introduit de l'intérieur de la chambre, traverse le caisson de la chambre et une barre du cadre formant galerie. Il est fixé sous la barre par un écrou à oreilles facile à visser et à dévisser (403), liant ainsi la chambre au cadre.

Selon le cas, l'utilisateur se servira soit des roulettes, soit du pivot. Les roulettes permettront d'amener par translation la chambre parallèlement au véhicule (figure VI). Le pivot permettra de mettre la chambre à la perpendiculaire du véhicule (figure V). Les roulettes (401) du type "roulettes pour lits" sont fixées au caisson de la chambre par des écrous à oreilles (403) faciles à visser et à dévisser.

Lorsqu'on veut amener le lit à la perpendiculaire, il suffit d'enlever les roulettes et on se sert du pivot; pour l'amener à la parallèle, on enlève le pivot et on se sert des roulettes. Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation ci-dessus décrits et représentés, à partir desquels on pourra prévoir d'autres modes et d'autres formes de réalisation sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

- 1°- Système permettant de donner de la mobilité aux tentes et chambres de toit portables possédant ou non une trappe d'accès, caractérisé en ce qu'il est composé d'un cadre formant galerie de toit servant de support à la chambre, d'un axe pivotant et d'un jeu de roulettes servant de lien entre la galerie de toit et la chambre, et lui donnant sa mobilité.
- 5
- 2°- Système selon la revendication I, caractérisé en ce qu'il est constitué par une galerie de toit comprenant un cadre métallique réalisé pour le pourtour en fers en forme de U qui serviront de glissières aux roulettes fixées sous la chambre.
- 10
- 3°- Système selon la revendication I, caractérisé en ce qu'il comporte un pivot reliant la chambre portée à la galerie de toit par l'intermédiaire d'un boulon prenant le caisson de la chambre et une quelconque des barres pleines de la galerie de toit.
- 15
- 4°- Système selon la revendication I, caractérisé en ce qu'il comporte un jeu de roulettes fixées sous le caisson de la chambre portée, roulettes placées au-dessus des fers en forme de U qui servent de glissières aux roulettes.
- 20

Fig. 1.

1/3

100

101

102

2523049

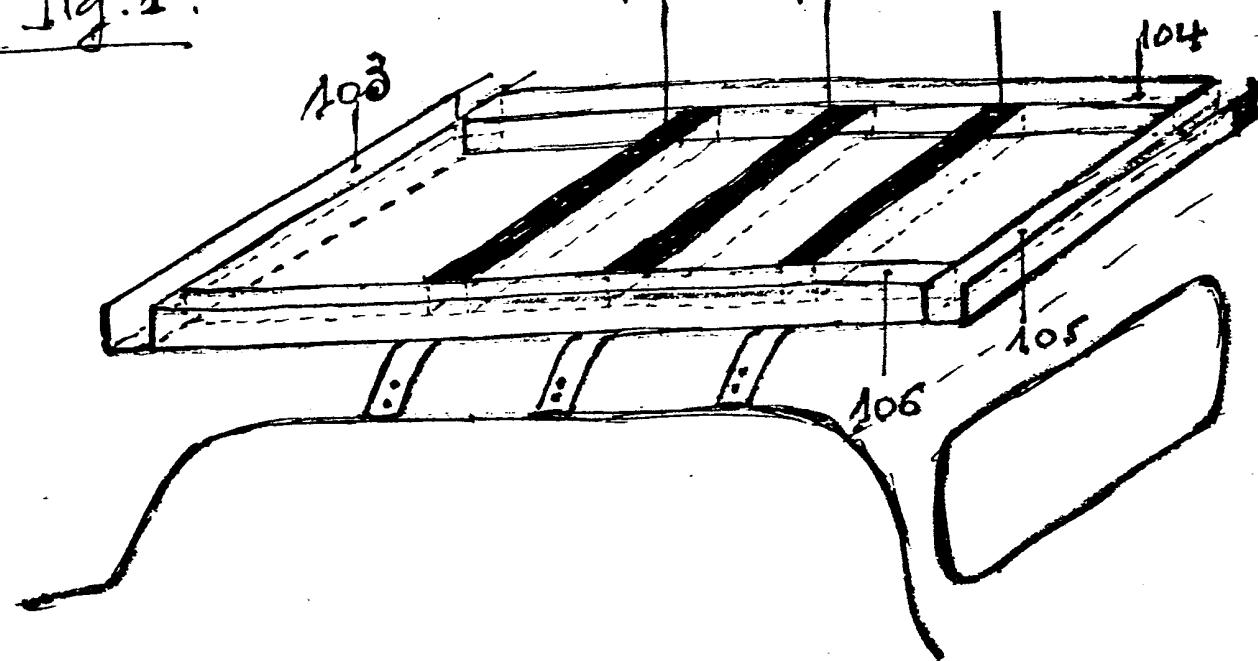


Fig. 2.

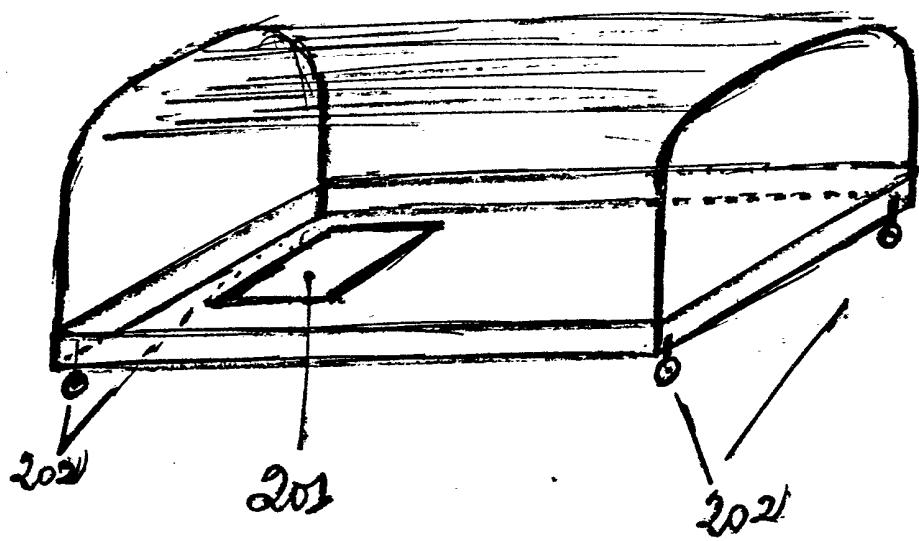


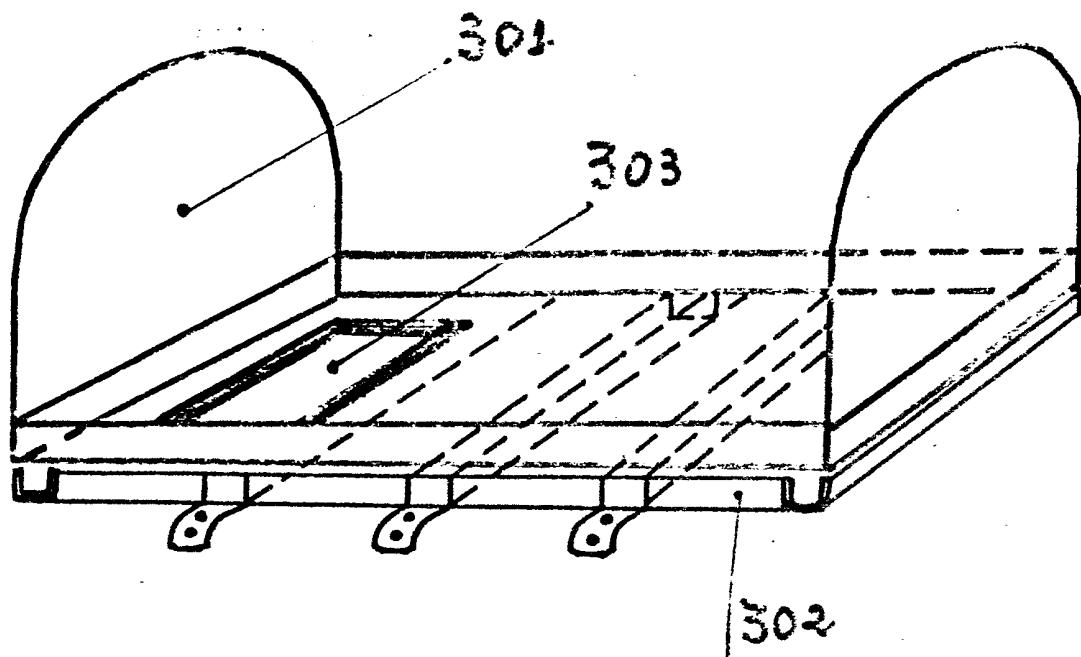
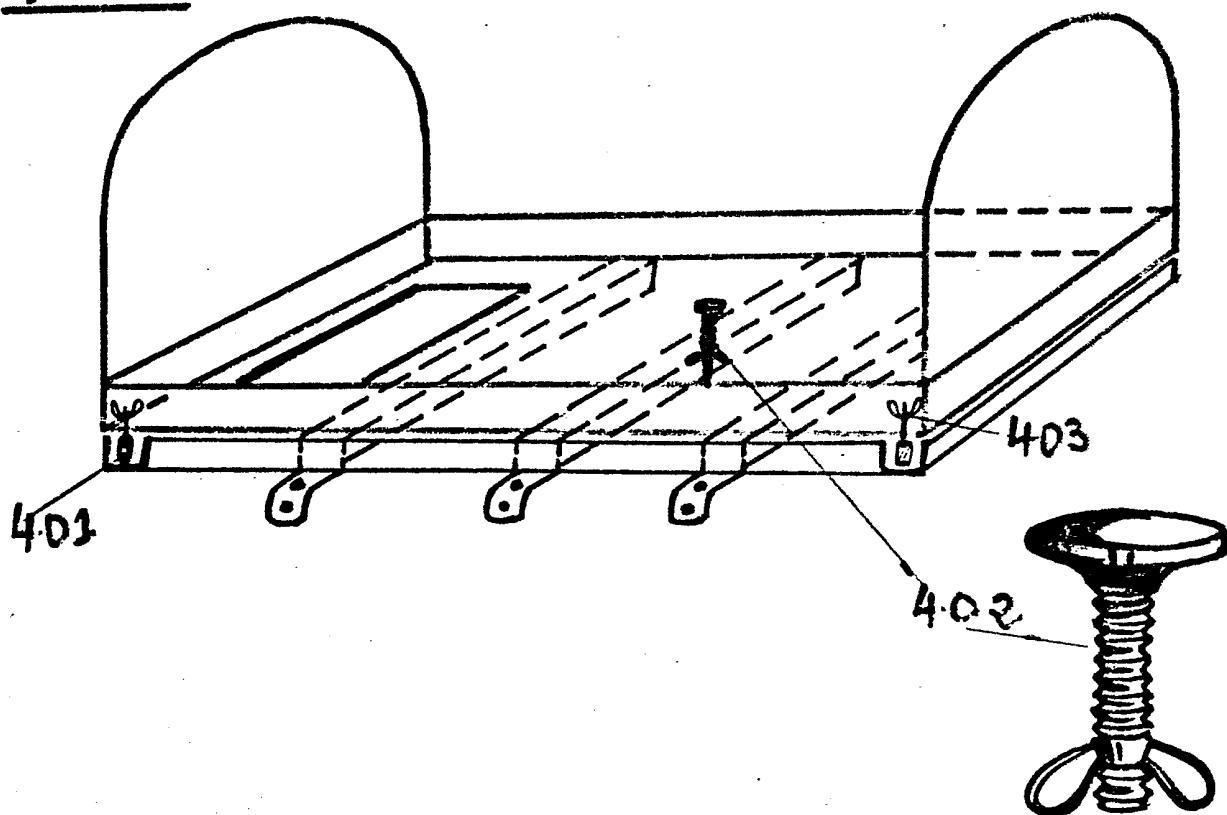
FIG. 3FIG. 4

FIG.5

3/3

2523049

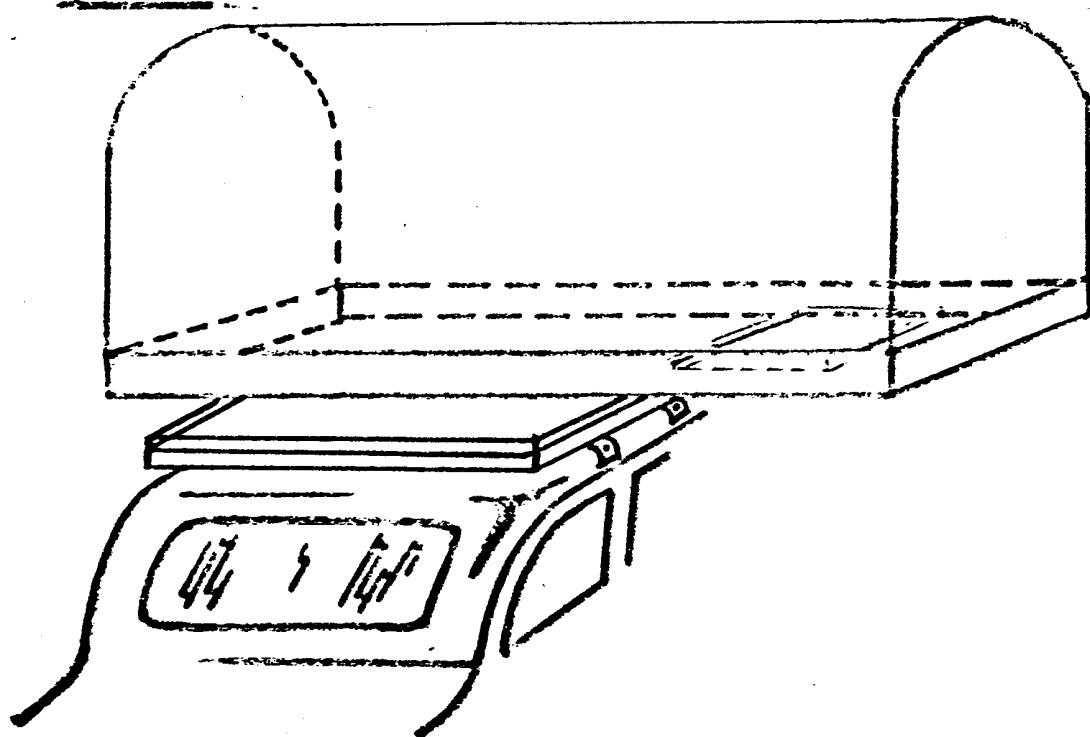


FIG.6

